

La Tunisie célèbre l'année Internationale sur la Diversité Biologique

Dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale sur la Diversité biologique, la Tunisie, à l'initiative du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a organisé le 22 mai 2010 un colloque international sous le thème « Jeunesse active : garant d'une biodiversité durable ». Ce colloque a servi d'occasion propice pour présenter et évaluer les progrès et échanger les expertises et informations en matière de conservation et valorisation de la diversité biologique et du développement durable.

A cet événement, au quel ont participé environ 300 participants, plusieurs communications thématiques ont été présentés par des représentants d'organismes nationaux et internationaux à l'instar du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Centre International des Recherches Agronomiques des Régions arides (ICARDA), l'Agence de Coopération Technique allemande (GTZ)...

Par ailleurs et dans le même cadre, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la qualité de la Vie) en collaboration avec le Ministère de l'Education et l'Agence de Coopération Allemande (GTZ), a organisé au cours du mois d'avril et mai 2010 un concours national « Course au trésor » avec la participation de 27 clubs d'environnement relevant des collèges et des écoles primaires dans 9 gouvernorats de la Tunisie. Ce concours consiste à l'organisation des visites de terrain par les élèves des clubs aux différentes aires protégées de leurs régions respectives et élaborer ensuite des supports permettant la mise en exergue de la richesse et les modes de préservation et valorisation de la biodiversité. Ce concours a été clôturé le 23 mai 2010 au parc urbain « Temple des eaux » à Jbel Zaghouan, par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du développement durable, qui a remis les prix aux lauréats parmi ces clubs.

Ouvrant le colloque, Monsieur Nadhir HAMADA, Ministre de l'Environnement et du Développement durable, a souligné que la Tunisie, grâce à une politique clairvoyante de *Son Président Zine El Abidine Ben Ali*, a toujours adopté une démarche de développement qui concilie action économique et sauvegarde de l'environnement et du

milieu naturel, dans le droit-fil d'une politique cohérente qui prend soin de la qualité de vie et garantit les conditions du développement durable, consacrant, ce faisant, une dimension fondamentale en matière de droits de l'homme, à savoir le droit à une vie digne et à un environnement sain.

Fidèle à ces engagements, la Tunisie continue à réserver annuellement environ 1.2 % du PIB pour la préservation de l'environnement, en accordant un intérêt particulier à la conservation de ses ressources naturelles et leur exploitation rationnelle et durable assurant, à la fois une meilleure contribution au développement économique et social de la Tunisie, et garantissant leur durabilité pour les générations actuelles et futures.

Après avoir ratifié la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique en 1993, la Tunisie a mis en place en 1998 une Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour la préservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.

Le Quatrième Rapport National sur la Diversité biologique, préparé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie), avec une contribution importante des différents acteurs, constitue une évaluation des réalisations nationales en termes de conservation et utilisation durable des éléments de la diversité biologique.

Cette étude a permis d'actualiser l'étude nationale réalisée en 1998, d'approfondir les connaissances sur les éléments constitutifs de la diversité biologique, en exploitant toutes les évolutions scientifiques et le développement de la recherche dans les domaines des sciences biologiques, de la taxonomie, des ressources génétiques, et de l'écologie.

Aperçu sur la richesse Spécifique en Tunisie :

D'autre part, la Tunisie est parmi les rares pays qui ont d'ores et déjà procédé à l'actualisation de leurs études et plans d'action nationaux. En effet, la version actualisée de cette étude réalisée en 2009 a permis de promouvoir la liste des espèces animales et végétales recensées de 5817 en 1998 à 7212 actuellement.

D'autre part, et justifiant la richesse spécifique des écosystèmes tunisiens, l'étude a montré l'existence de nombreuses espèces animales et végétales endémiques, et dont le nombre ayant évolué de 42 en 1998 à 228 actuellement, témoigne de l'importance des investigations nationales dans le domaine des inventaires écologiques et le développement de la recherche scientifique dans ce domaine.

Richesse Ecosystémique :

En termes d'écosystèmes, la Tunisie comporte sept grands ensembles majeurs d'écosystèmes, en l'occurrence: les écosystèmes côtiers, les écosystèmes insulaires, les écosystèmes montagneux, les écosystèmes steppiques, les écosystèmes désertiques, les écosystèmes oasiens et les zones humides. A ces ensembles s'ajoute l'ensemble des agrosystèmes qui découlent de la transformation profonde de tout ou partie des écosystèmes originels.

L'état des connaissances actuelles des écosystèmes naturels permet de noter que le territoire national recèle 55 ensembles d'écosystèmes avec pas moins de 27 sous ensembles ou composantes.

Principaux ensembles d'écosystèmes en Tunisie :

Ensembles d'écosystèmes (originels)	Nombre	Composantes/sous ensembles
Écosystèmes côtiers	4	La côte du corail, le golfe de Tunis, le golfe de Hammamet, le golfe de Gabès
Écosystèmes insulaires	6	La Galite, Zembra et Zembretta, les îles Kuriat, Kerkennah, les îles Kneiss et Jerba
Écosystèmes lagunaires	8	Ichkeul lagune de Bizerte, Ghar El Melh, lac de Tunis, Korba, Hergla, Kneiss, Boughrara, El Bibane.
Sebkhas et Chotts	15	Sebkhas (Sejoui, Kelbia, ktroussia, Sidi El Hani, El Jem, Sidi mansour, Ennaoual, El Guetar, El Hamma) Chott (El Fejje, Jerid, El Gharsa); Lacs artificiels (Kébili); Petites sebkhas (9)
Cours d'eau et réservoirs	7	Oued Medjerda, Oued Meliane, Lac de Djebel Chitane, Lac El Fiel, Lac Zerkine, Bassins de l'oued Essed et la Tourbière de Dar Fatma
Écosystèmes montagneux	3	Kroumirie/Mogods (5), Haut tell (2), Dorsale 11).
Écosystèmes steppiques	3	Hautes steppes, basses steppes, steppes subdésertiques :
Écosystèmes sahariens	1	Erg oriental
Écosystèmes oasiens	4	Jérid et Nefazoua, El Hamma, Oasis côtières, Oasis montagneux.
Écosystèmes marins	4	Les bancs submergés, les herbiers de Posidonia oceanica, le coralligène, les forêts à Cystoseires
Total	55	27

Principaux ensembles d'agrosystèmes en Tunisie

Ensembles d'agrosystèmes	Nombre	Composantes
Agrosystèmes de la Tunisie tellienne	5	Kroumirie-Mogods, Tell, Dorsale et Dorsale occidentale.
Agrosystèmes de la Tunisie centrale	6	Sahel de Sousse, sahel de Sfax, Haute steppe agricole, Basse steppe, Steppe alfatière et Basse steppe méridionale.
Agrosystèmes du Sud	5	Atlas saharien, Matmata et Dhahar, Jeffara et Ouâara et Chotts.

Concernant les agrosystèmes, le territoire national comporte 3 grands ensembles d'agrosystèmes correspondant aux grandes régions naturelles ou grandes zones agro-écologiques.

Ces ensembles comportent à leur tour un certain nombre de sous ensembles représentant les différentes variantes en fonction de la variation des conditions sous régionales ou locales du milieu physique (Topographie, influence de la mer, continentalité, substrat géologique/pédologique, etc..) ainsi que des caractéristiques de l'environnement socio-économique et socioculturel.

L'étude a permis aussi de mettre en exergue les efforts louables engagés et les résultats atteints dans le domaine de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

A titre d'exemple, dans le domaine de la préservation *in-situ* de la biodiversité, le nombre des aires protégées est passé de seulement 6 avant 1987 à 35 actuellement. Ce réseau a été nettement renforcé en 2009, par la création de 11 aires protégées nouvelles, dont 7 parcs nationaux et 4 réserves naturelles sur une superficie totale d'environ 385 milles ha, et permettant ainsi de ramener le taux de couverture des aires protégées de 3.5 % de la superficie nationale totale en 1998 à 7 % actuellement et traduisant la richesse naturelle et la variété écosystémique exceptionnelle de la Tunisie, comprenant les écosystèmes forestiers, montagneux, sahariens, insulaires, humides,...

La Tunisie, comprend, également, 3 aires protégées abritant une diversité exceptionnelle, justifiant leur classification en Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM).

Egalement, et tenant compte du développement urbain et économique en Tunisie, une attention particulière a été accordée à la préservation des écosystèmes humides et forestiers. A cet effet, le nombre des sites inscrits sur la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale est passé d'un site unique avant 2007 à 20 sites classés actuellement.

Ce réseau d'aires protégées est appelé à s'accroître d'une façon très significative, dans les années à venir, notamment après l'adoption, en 2009, de la loi sur les aires marines protégées, qui représente une des premières initiatives dans ce domaine dans toute la région méditerranéenne.

D'autre part, et traduisant l'importance accordée par la Tunisie à instaurer et renforcer les fondements du développement durable, alliant le souci de la protection de l'environnement et des ressources naturelles au processus de planification du développement, un intérêt croissant a été marqué pour la protection des écosystèmes côtiers et marins.

Cette orientation a été traduite par la mise en œuvre de nombreux programmes visant la protection des ressources hydriques côtières, la lutte contre l'érosion marine, la prévention de la pollution anthropique de toutes origines, la réhabilitation des lagunes côtières et l'exploitation rationnelle et optimale des ressources halieutique.

Les projets présidentiels de grande envergure de réhabilitation de la lagune de Beni Ghayadha à Mahdia, et l'amélioration de l'environnement dans la région de Sfax Nord (projet Taparura), ainsi que l'adoption du repos biologique dans la région du Golfe de Gabès, une démarche comptée parmi les premières initiatives de la rationalisation de la pêche dans la région méditerranéenne, sont autant d'investigations témoignant de la volonté confirmée de la Tunisie pour la protection durable des écosystèmes marins et côtiers en Tunisie.

Ces orientations sont consolidées dans le cadre du Programme Présidentiel « Ensemble, pour relever les défis » intégrant la mise en œuvre d'un programme présidentiel d'envergure, en vue de la lutte contre l'érosion marine sur un linéaire prioritaire avoisinant 50 km.

La signature par la Tunisie, en 2008, du Protocole Méditerranéen de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), et la mise en œuvre depuis 2005 du projet de protection des ressources marines et côtières du Golfe de Gabès témoignent, également, de l'importance accordée à la préservation des écosystèmes marins et côtiers et la prévention des impacts possibles des activités humaines et la réduction de la vulnérabilité de ces écosystèmes au changement climatique.

Egalement, et en parfaite harmonie avec les orientations internationales considérant le reboisement comme une des mesures les plus efficaces pour la protection de l'environnement, le développement des écosystèmes naturels et la prévention du réchauffement planétaire au niveau mondiale, la Tunisie a mis en œuvre des programmes spécifiques visant la protection durable des écosystèmes forestiers, le reboisement dans les zones pastorales, et la promotion des espaces verts dans les agglomérations urbaines.

A cet effet, grâce à la mise en œuvre depuis 1990 de la stratégie décennale des forêts, le taux de couverture végétale forestière et pastorale a passé de 7 % en 1987, à environ 13 % actuellement, avec un taux annuel additionnel de couverture forestière et pastorale estimé à environ 20 milles hectares annuellement. D'autre part, le programme de reboisement urbain engagé depuis 1994 ont permis une amélioration très marquée du taux de couverture urbaine de 4.4 m² d'espaces verts par habitants en 1994 à 16.23 m² d'espaces verts par habitants en 2009.

En termes de conservation des espèces animales et végétales, la Tunisie a entamé en 2009 l'élaboration du Registre National des Espèces Sauvages (REGNES). Le statut d'environ 400 espèces, végétales et animales, fera l'objet d'une évaluation en fonction des menaces aux quelles elles font face. Ce registre sera d'une grande utilité pour renforcer et orienter les programmes de conservation des espèces à statut particulier.

D'autre part, une attention particulière a été confiée à la préservation et la valorisation de la diversité génétique. La création de la Banque Nationale des Gènes, en Novembre 2007, d'une capacité de conservation de 200 milles accessions et opérant en réseaux composés d'imminents chercheurs et spécialistes dans les différentes thématiques de la diversité biologique, a permis la collecte de plus de 16 milles accessions de variétés locales, parfaitement adaptées aux conditions géo-climatiques des zones arides et semi arides.

LES GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE A L'HORIZON 2020

Le plan d'action national sur la diversité biologique, élaboré en 2009, a été préparé au titre d'une actualisation du premier plan d'action national préparé et adopté en 1998, au vu des actions déjà réalisées, en cours ou prévues, et à la lumière du développement des connaissances des différentes composantes de la biodiversité nationale et en s'inspirant des orientations internationales et notamment celles de la Convention sur la Diversité Biologique.

Sa mise en œuvre est prévue sur 10 ans.

Le plan d'action comporte une large gamme d'activités qui sont groupées en 5 principaux axes d'intervention, à savoir :

- ✓ La Conservation de la diversité biologique en Tunisie;
- ✓ L'intégration de la conservation de la diversité biologique et de la gestion des ressources naturelles;
- ✓ L'amélioration des outils de connaissance de la diversité biologique

- ✓ L'implication des parties prenantes à la diversité biologique;
- ✓ La mise en œuvre du plan d'action

Chacun de ces axes repose sur un certain nombre de dimensions essentielles ou thèmes qui sous tendent l'axe d'intervention considéré. A chacune des dimensions ou thème un objectif spécifique a été assigné comprenant un certain nombre d'actions.

Sur le plan mise en œuvre, le caractère complexe de la diversité biologique et l'interdépendance de ses thèmes qui constituent autant de domaines d'intervention que des objectifs, imposent la nécessité d'intervenir et progresser simultanément sur tous les thèmes.

Objectifs	Objectifs spécifiques
Objectif 1 : La connaissance des composantes de la biodiversité	Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la connaissance des composantes les plus importantes de la biodiversité et des causes pouvant affecter sa préservation durable.
	Objectif spécifique 1.2 : Adopter une approche écosystémique de gestion de la diversité biologique en vue de faciliter l'intégration de la conservation à une gestion axée sur la production
	Objectif spécifique 1.3 : Améliorer les standards de gestion et de protection de la DB moyennant l'encouragement des techniques de gestion intégrée.
	Objectif spécifique 1.4 : Consolider et renforcer le système des aires protégées tunisiennes et consolider sa gestion de manière à assurer une représentativité adéquate de la biodiversité nationale.
	Objectif spécifique 1.5 : Consolider et renforcer le système des aires protégées marines à travers l'amélioration de la gestion de celles-ci, le renforcement de leur rôle de conservation et l'atténuation des pressions anthropiques et leurs impacts.
	Objectif spécifique 1.6 : Renforcer la conservation de la diversité biologique en dehors des aires protégées
	Objectif spécifique 1.7 : Assurer la survie et l'épanouissement des espèces et communautés écologiques jugées vulnérables dans leurs habitats naturels, la conservation de leur diversité et leur potentiel génétique pour les besoins futurs, ainsi que la préservation durable d'autres espèces et communautés

	<p style="text-align: center;">écologiques</p> <p>Objectif spécifique 1.8 : Veiller à ce que les connaissances, savoir faire et pratiques traditionnelles, contribuent à la conservation de la biodiversité nationale et à ce qu'elles génèrent des bénéfices consistants pour les populations concernées.</p> <p>Objectif spécifique 1.9 : Compléter les mesures de conservation in situ moyennant l'établissement et le maintien de facilités de recherche et de conservation des espèces végétales, animales et des micro-organismes, en particulier en rapport avec l'objectif 1.</p>
<p>Objectif 2 : Intégration de la conservation de la diversité biologique et de la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Objectif spécifique 2.1 : Développer et mettre en œuvre des politiques nationales intégrées pour une utilisation écologiquement durable des ressources naturelles et de la biodiversité.</p> <p>Objectif spécifique 2.2 : Développer et mettre en place les conditions favorables à l'adoption de pratiques agricoles et agro-pastorales écologiquement viables, ainsi qu'à la viabilisation économique des exploitations agricoles et agro-pastorales.</p> <p>Objectif spécifique 2.3 : Assurer la conservation de la diversité des ressources biologiques marines et aquatiques à travers l'adoption d'une gestion écologiquement viable des pratiques de pêche.</p> <p>Objectif spécifique 2.4 : Assurer la conservation de la diversité biologique dans les forêts moyennant l'adoption de pratiques de gestion forestière écologiquement viables.</p> <p>Objectif spécifique 2.5 : Assurer une gestion des ressources en eau qui soit compatible avec les objectifs de la conservation de la diversité biologique et de manière à satisfaire les besoins de développement socioéconomique.</p> <p>Objectif spécifique 2.6 : Contribuer à la conservation et à la valorisation de la diversité biologique moyennant l'adoption de pratiques écologiquement viables en matière de planification et de gestion du tourisme et de l'écotourisme</p> <p>Objectif spécifique 2.7 : Veiller à ce que les bénéfices socio-économiques potentiels de l'utilisation des ressources génétiques locales et des produits issus de la biodiversité nationale, soient mobilisés et profitent équitablement au développement socio-</p>

	économique.
Objectif 3 : amélioration des connaissances et des outils de suivi	Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les outils essentiels nécessaires à une bonne connaissance de la diversité biologique nationale et de son fonctionnement, et ce en vue d'une maîtrise effective de sa conservation et sa gestion.
	Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les outils de suivi de la diversité biologique nationale et des processus écologiques connexes, et ce en vue d'une maîtrise effective de sa conservation et sa gestion.
Objectif 4 : Mobilisation des partenaires	Objectif spécifique 1.1 : Développer la prise de conscience et la perception de la diversité biologique chez les différentes catégories d'acteurs afin de susciter leur participation effective à la conservation de la diversité biologique.
	Objectif spécifique 1.1 : Élargir l'étude de la diversité biologique et de ses implications au programme d'enseignement de base.
Objectif 5 : Renforcement institutionnel pour la Mise en œuvre du PAN	Objectif spécifique 1.1 : Élaborer et mettre en place les mécanismes institutionnels appropriés en vue d'une mise en œuvre effective et suivie de la stratégie et du plan d'action national sur la diversité biologique.
	Objectif spécifique 1.1 : Mettre en œuvre la stratégie le plan d'action national sur la biodiversité selon les priorités qui s'imposent et ce dans le cadre d'une période de 10 ans.

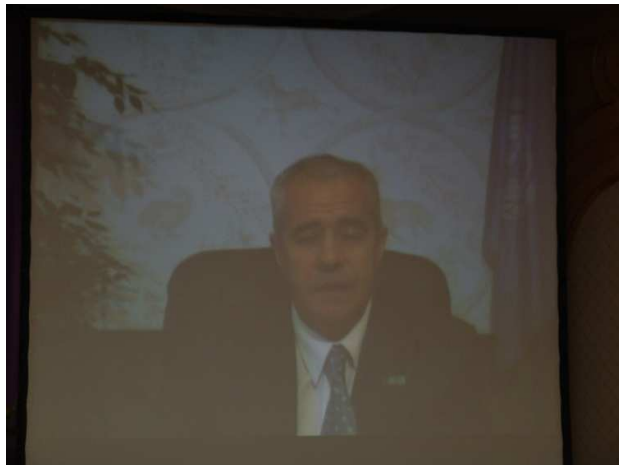
Colloque « Jeunesse Active : Garant d'une Biodiversité Durable »
Tunis le 22 mai 2010
Album photo



M. Nadhir HAMADA, Ministre de l'Environnement et Du Développement durable lors de l'ouverture officielle du colloque



M. Najeh DALI, Directeur Général de l'Environnement Et de la Qualité de la Vie, présentant le colloque



M. Ahmed DJOHLAF, Secrétaire Exécutif de la Convention sur La Diversité Biologique adressant un message au colloque



Mme. Chantal ROBICHAUD, du Secrétariat de la CBD présentant sa communication intitulé « La Convention sur la Diversité Biologique : Etats des lieux et perspectives d'avenir »



Mme. Maria Luisia SILVA MEJIAS, Coordinatrice adjointe du PAM A présenté le rapport sur l'état de l'Environnement en méditerranée de 2009



M.François SIMARD de l'UICN : la liste rouge des Espèces menacées, un outil pour la gestion et la conservation des espèces



« Environ 250 personnes ont participé aux travaux du colloque international « Jeunesse active garant d'une biodiversité durable »

Course au trésor
Parc urbain « Temple des Eaux » - Jbel Zaghouan
Le 23 mai 2010
« Album photo »



Une participation active des jeunes et clubs d'environnement lors de la journée de clôture de l'initiative « Course au trésor » organisée le 23 mai 2010



Des écoliers présentant leurs produits se rapportant sur la préservation de la diversité biologique.



La remise des prix aux lauréats de l'initiative « Course au trésor ».

